

RAPPORT N°4 : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2024

M. le Président proposera l'attribution de subvention au titre de l'investissement pour les deux associations suivantes :

- World festival d'Ambert à hauteur de 15 000 € afin de participer à l'aménagement de l'espace qui leur a été concédé par la commune d'Ambert près du plan d'eau. Ces aménagements (cf. annexe) permettront non seulement d'améliorer l'accueil des festivaliers, mais pourront permettre d'accueillir d'autres manifestations tout au long de l'année ;
- Le centre culturel Le Bief à hauteur de 9 000 € afin de protéger et diffuser les œuvres de l'artothèque du centre culturel ;

M. le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de négocier et signer une convention pour chacune de ces subventions afin de définir les engagements respectifs ;

Il proposera également le versement d'une subvention de 4 200 € à l'association du Festival de La Chaise-Dieu, au titre de l'année 2023 ; Monsieur le Président explique au Conseil de Communauté qu'une convention triennale de partenariat (2021-2022-2023) a été signée avec l'association fixant un montant annuel de 4 200 € à verser chaque année. Pour permettre le paiement de cette subvention, l'association était tenue d'envoyer les documents relatifs à l'instruction des demandes ; ce qui, suite à des changements en son sein, n'a pas été fait en 2023. Monsieur le Président propose le versement de cette subvention en 2024 pour un montant de 4 200 €.

M. le Président proposera ensuite une subvention de 5 000 € en fonctionnement, au bénéfice de l'Association de Sport Automobile du Livradois-Forez (ASALF) qui a organisé la finale du championnat de France des Rallyes ; le solde de l'opération affichant un déficit d'environ 10 000€. Il rappellera que l'association avait obtenu en 2023 une subvention de 25 000 €. Il rappellera également que le Moto club pour une manifestation équivalente avait obtenu 30 000€.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'accorder une subvention d'investissement de 15 000 € au World festival et d'autoriser M. le Président à négocier et signer une convention définissant les engagements respectifs liés à cette subvention ;
- d'accorder une subvention d'investissement de 9 000 € au Centre culturel Le Bief et d'autoriser M. le Président à négocier et signer une convention définissant les engagements respectifs liés à cette subvention ;
- d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'ASALF ;
- d'accorder une subvention de 4 200 € à l'association du Festival de La Chaise-Dieu au titre de l'année 2023 ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.